

## Fourniture des Manuels Scolaires\* et Services FCPE

La FCPE, Fédération des Conseils de Parents d'Élèves à l'échelon national défendant une école laïque, accessible à tous et gratuite, vous propose la location de manuels scolaires avec obligation de restitution permettant à votre enfant de disposer des manuels scolaires demandés par leurs professeurs.

### Pour la rentrée 2023 la FCPE du Lycée Les Fontenelles vous propose



**La fourniture des manuels scolaires\*** pour l'année scolaire : cette fourniture peut être réglée par le dispositif Atouts Normandie (région Normandie / <https://atouts.normandie.fr/>) – **c'est au Lycéen d'en faire la demande**. Le coût de cette fourniture est de 30€\*\* (filiale générale)

Un chèque de caution de 100€ est demandé à l'inscription (il ne sera débité qu'en cas de non retour des manuels scolaires en juin 2024).



**Possibilité de profiter de fourniture de matériel scolaire à prix préférentiels (en magasin ou sur internet) chez notre partenaire la papeterie Jeanne à Louviers**

### Participation des familles :

**L'adhésion FCPE pour l'année scolaire par famille : 17 €** (avec « la revue des parents », revue éditée par la FCPE), vous permet de bénéficier de toutes nos actions en faveur des élèves adhérents. Cette adhésion vous permet également de prendre part à la vie du lycée en siégeant aux conseils de classe, conseils d'administration et autres commissions mais également de participer aux réunions d'information et bilans FCPE.

### **Notre conseil local FCPE Lycée Les Fontenelles vous permet également**

- De bénéficier d'une aide financière versée directement à la famille pour le financement du séjour de votre enfant dans le cadre des voyages linguistiques du lycée Les Fontenelles
- D'être informé régulièrement des activités de notre association au sein des instances du lycée Les Fontenelles
- De vous fournir un justificatif fiscal sur demande.

### **Comment procéder pour réserver ??**

**Venir à nos permanences :** avec ce document complété ainsi que votre règlement aux dates suivantes :

Mercredi 28 juin 2023 7h30-12h30  
Jeudi 29 juin 2023 7h30-18h

\* avec obligation de restitution (pour bénéficier du service l'année prochaine) / \*\* sous réserve des montants votés par la Région Normandie

